

Arrêté n°31D/2019

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Réglementation temporaire de l'utilisation du stade

Le Maire de la Commune de Latour-Bas-Elne,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les fortes pluies qui se sont abattues ce jour sur le département et les prévisions
d'intempéries en cours, les terrains de grands jeux (rugby et foot) sont impraticables,
CONSIDÉRANT que l'utilisation desdits terrains entraînerait d'importantes dégradations
de la pelouse,

ARRÊTE

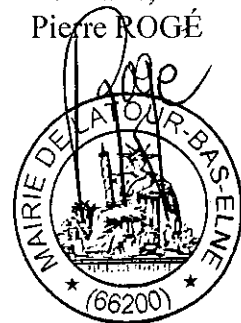
ARTICLE 1 : Toute utilisation des terrains de grands jeux (rugby et foot) est interdite du
mardi 23 avril 2019 au dimanche 28 avril 2019 inclus.

ARTICLE 2 : L'arrêté sera notifié à toutes les associations utilisant les terrains de grands
jeux et sera affiché sur les lieux.

ARTICLE 3 : Monsieur Le Maire est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Latour-Bas-Elne, le 23 avril 2019

Le Maire,
Pierre ROGÉ



Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un retour contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.
- Affiché en Mairie de Latour-Bas-Elne le 23/04/2019.